



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 33 du 25 avril 2025

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 22

INSTRUCTION N° 1221/ARM/RH-AT/PRH/OFF

modifiant l'instruction N° 1220/ARM/RH-AT/PRH/OFF du 17 mai 2023 relative aux officiers sous contrat de l'armée de terre.

Du 10 février 2025

INSTRUCTION N° 1221/ARM/RH-AT/PRH/OFF modifiant l'instruction N° 1220/ARM/RH-AT/PRH/OFF du 17 mai 2023 relative aux officiers sous contrat de l'armée de terre.

Du 10 février 2025

NOR A R M T 2 5 5 1 2 3 1 J

Texte(s) modifié(s) :

↳ [Instruction N° 1220/ARM/RH-AT/PRH/OFF du 17 mai 2023 relative aux officiers sous contrat de l'armée de terre.](#)

Référence de publication :

BOC n°33 du 25/4/2025

I. L'instruction N° 1220/ARM/RH-AT/PRH/OFF du 17 mai 2023 relative aux officiers sous contrat de l'armée de terre est modifiée conformément aux articles 2 et 3 de la présente instruction.

II. Le point 6 est remplacé par les dispositions suivantes :

« L'EOSC recruté parmi les sous-officiers et les militaires du rang [engagés volontaires de l'armée de terre (EVAT) et volontaires] ou provenant d'une autre FAFR, est nommé aspirant à titre temporaire dès son admission à l'AMSCC.

L'EOSC issu du civil, de la réserve ou l'ancien militaire ayant eu une interruption de service est nommé aspirant à titre temporaire à compter du premier jour du mois suivant l'incorporation à l'AMSCC.

Pour le sous-officier de carrière ou sous contrat, titulaire du BSTAT ou du BM3, recruté en qualité d'OSC, la nomination au grade d'aspirant à titre temporaire est prononcée le dernier jour d'un mois civil et celle au grade de sous-lieutenant, le premier jour du mois suivant la date de nomination au grade d'aspirant à titre temporaire (soit le lendemain de la nomination au grade d'aspirant).

Pour l'EOSC de la filière « pilote d'hélicoptère » ou « pilote d'avion », l'admission en qualité d'officier sous contrat au grade de sous-lieutenant est conditionnée à l'obtention préalable d'un avis favorable délivré par le conseil d'instruction de l'EALAT qui se prononce sur la capacité de l'EOSCP à suivre avec succès le cursus de formation de pilote d'hélicoptère de combat ou le cursus de formation de pilote d'avion. »

III. Le point 7.1.4.2 est remplacé par les dispositions suivantes :

- « Un EOSC de la filière « pilote d'hélicoptère » ou « pilote d'avion » est nommé sous-lieutenant et peut signer le contrat initial d'OSC le premier jour du mois suivant celui où il totalise quatre ans révolus à compter de la date d'entrée à l'AMSCC, sous réserve de l'obtention préalable d'un avis favorable du conseil d'instruction de l'EALAT, au plus tard 2 mois avant cette échéance.

Par exception à ces dispositions :

- Un EOSC de la filière « pilote d'hélicoptère » ou « pilote d'avion » recruté parmi les VADAT est nommé sous-lieutenant et peut signer le contrat initial d'OSC le premier jour du mois suivant celui où il totalise quatre ans révolus à compter de la date de prise d'effet du primo contrat d'engagé souscrit en vue de suivre la formation d'OSC/P, sous réserve de l'obtention préalable d'un avis favorable du conseil d'instruction de l'EALAT, au plus tard 2 mois avant cette échéance ;
- Un EOSC de la filière « pilote d'hélicoptère » ou « pilote d'avion » recruté par la voie du changement d'armée parmi les militaires déjà titulaires d'un brevet de pilote d'hélicoptère ou de pilote d'avion délivré par l'EALAT est nommé sous-lieutenant et peut signer le contrat initial d'OSC le premier jour du mois suivant celui où il totalise deux ans révolus à compter de la date du changement d'armée, sous réserve de l'obtention préalable d'un avis favorable du conseil d'instruction de l'EALAT, au plus tard 2 mois avant cette échéance.

Le CFA ou son délégataire procédera à la souscription du contrat d'OSC conformément au message d'autorisation de la DRH-AT/PGP. »

IV. La présente instruction sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et par délégation :

Le général de corps d'armée,
directeur des ressources humaines de l'armée de terre,

Frédéric GOUT.

ANNEXE

ANNEXE I. RECRUTEMENT DES OFFICIERS SOUS CONTRAT PARMIL LES PRIMO CANDIDATS.

Le tableau ci-dessous précise la procédure de recrutement des officiers sous contrat issu du monde civil.

ORIGINE DU RECRUTEMENT : À L'INITIATIVE DE L'INTÉRÉSSÉ.
Le candidat civil. L'ancien militaire ayant eu une interruption de service. Le réserviste.
ACTEUR CHARGÉ D'ENGAGER LE RECRUTEMENT.
Centres d'informations et de recrutement des forces armées (CIRFA).
COMPOSITION DU DOSSIER DE RECRUTEMENT EN QUALITÉ D'OFFICIER SOUS CONTRAT PRÉLIMINAIRE À L'ADMISSION EN FORMATION D'ÉLÈVES OFFICIERS SOUS CONTRAT.
Pièce n° 1 : une demande d'engagement au titre de l'armée de terre en vue d'être recruté en qualité d'officier sous contrat (OSC) et de souscrire un contrat d'OSC, renseignée <i>via</i> le système d'information de recrutement (SIREC). Pièce n° 2 : déclaration d'intention dans laquelle l'intéressé devra indiquer clairement ses aspirations et motivations (lettre de motivation). Pièce n° 3 : certificat militaire médico-administratif d'aptitude attestant l'aptitude requise pour un recrutement comme :

- officier des armes pour les candidats OSC filière « encadrement » (OSC/E) ;
- officier des services pour les candidats OSC filière « spécialiste » (OSC/S) ;
- personnel navigant de l'aviation légère de l'armée de terre (ALAT) pour les candidats OSC filière « pilote d'hélicoptère » ou « pilote d'avion » (OSC/P), qui devront également fournir un compte rendu d'expertise du centre d'expertise médicale du personnel navigant (CEMPN).

Pièce n° 4 : bulletin n° 2 du casier judiciaire.

Pièce n° 5 : copie du diplôme civil le plus élevé (ce dernier doit au minimum correspondre au niveau exigé dans les conditions de recrutement de la présente instruction).

Pièce n° 6 : photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité effectuée par le responsable de la constitution du dossier et sur laquelle figure l'avis de réception suivant : « photocopie du document original présenté par (nom et prénom du candidat), effectuée le (date) par (grade, nom, prénom de l'officier ou du sous-officier responsable) ». Cet avis est suivi des signatures du candidat et du militaire responsable de la constitution du dossier.

Pièce n° 7 : l'attestation de participation ou de dispense à la journée défense et citoyenneté (JDC) ;

Pièce n° 8 : copie du bordereau d'envoi ou conclusions de la demande de contrôle élémentaire. Les demandes d'habilitation « secret défense » ou « très secret défense » le cas échéant, selon la nature du poste à pourvoir, ne sont à engager par le CIRFA qu'à la réception de la décision d'agrément au recrutement d'élève officier sous contrat (EOSC) émise par la sous-direction recrutement de la direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRH-AT/PRECJ).

Pièce n° 9 : *curriculum vitae*.

Pièce n° 10 : les résultats des tests et entretiens passés en groupement de recrutement et de sélection.

Pièce n° 11 : si le candidat est fonctionnaire, le consentement de l'administration à laquelle il appartient. Le candidat fonctionnaire doit produire une attestation de l'administration à laquelle il appartient reconnaissant qu'elle a été préalablement

informée de son intention de contracter un engagement dans les armées. L'administration d'origine de l'agent doit établir un arrêté de détachement.

Cet arrêté doit, si possible, viser le contrat souscrit par le candidat fonctionnaire afin de faire coïncider la date du début du détachement avec la date de prise d'effet du contrat.

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT.

L'administré dépose une demande au CIRFA. Celle-ci est transmise *via* SIREC à la DRH-AT/PRECJ.

À toute demande de souscription de contrat d'OSC, fait suite une décision d'acceptation ou de refus prise par le ministre des armées(DRH-AT/SDR). La notification de cette décision à l'intéressé est assurée par récépissé dont le modèle fait l'objet de l'annexe II de la [directive n° 450053/DEF/RH-AT/DIR/RH/LEG du 3 avril 2019](#). Si l'intéressé refuse de signer le récépissé, l'autorité chargée de la notification établira un compte rendu, prévu dans [l'instruction générale n° 235/DEF/DAJ/CX du 1^{er} juillet 1980 modifiée](#), qui sera joint, au lieu et place du récépissé, à son dossier.

Si la demande de l'intéressé reçoit un avis favorable, il est convoqué au CIRFA le plus proche de son domicile pour souscrire le primo contrat d'engagé.

ANNEXE

ANNEXE II.

RECRUTEMENT DES OFFICIERS SOUS CONTRAT PARMIL LES MILITAIRES SOUS CONTRAT EN ACTIVITÉ AU SEIN DE L'ARMÉE DE TERRE.

Le tableau ci-dessous précise la procédure de recrutement des officiers sous contrat au sein de la population du personnel militaire contractuel de l'armée terre en activité non titulaire du BM2.

<p style="text-align: center;">ORIGINE DU RECRUTEMENT :</p> <p style="text-align: center;">RECRUTEMENT INTERNE À L'INITIATIVE DE L'INTÉRÊSSÉ OU SUR APPEL DE CANDIDATURES PAR LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE TERRE</p>
<p>Concerne les militaires en activité au sein de l'armée de terre :</p> <ul style="list-style-type: none">- volontaire de l'armée de terre (VDAT) ;- engagé volontaire de l'armée de terre (EVAT) ;- sous-officier sous contrat non titulaire du brevet militaire de 2^e niveau (BM2) ni du brevet militaire de troisième niveau (BM3) ;- volontaire aspirant de l'armée de terre (VADAT). Possibilité de souscrire un contrat d'OSC à compter du premier jour du 6^e mois de service.
<p style="text-align: center;">ACTEUR CHARGÉ D'ENGAGER LE RECRUTEMENT.</p>
<p>La formation d'emploi (FE) ou l'organisme d'administration (OA) suite à une démarche volontaire notamment pour les candidats admissibles mais non admis au concours de l'école militaire interarmes (EMIA) ;</p> <p>La DRH-AT.</p>

**COMPOSITION DU DOSSIER DE RECRUTEMENT EN QUALITÉ D'OFFICIER SOUS
CONTRAT PRÉLIMINAIRE À L'ADMISSION EN FORMATION D'ÉLÈVES OFFICIERS
SOUS CONTRAT.**

Pièce n° 1 : déclaration d'intention dans laquelle l'intéressé devra indiquer clairement ses aspirations et motivations (lettre de motivation).

Pièce n° 2 : certificat militaire médico-administratif d'aptitude attestant l'aptitude requise pour un recrutement comme :

- officier des armes pour les candidats OSC filière « encadrement » (OSC/E) ;

- officier des services pour les candidats OSC filière « spécialiste » (OSC/S) ;

- personnel navigant de l'aviation légère de l'armée de terre (ALAT) pour les candidats OSC filière « pilote d'hélicoptère » ou « pilote d'avion » (OSC/P), qui devront également fournir un compte rendu d'expertise du centre d'expertise médicale du personnel navigant (CEMPN).

Pièce n° 3 : bulletin n° 2 du casier judiciaire.

Pièce n° 4 : copie du diplôme civil le plus élevé (ce dernier doit au minimum correspondre au niveau exigé par la présente instruction).

Pièce n° 5 : attestation d'habilitation ou bordereau d'envoi de demande d'habilitation « secret défense » ou « très secret défense » le cas échéant, selon la nature du poste à occuper.

Pièce n° 6 : la fiche synthèse CONCERTO.

Pièce n° 7 : un relevé des récompenses et des sanctions.

Pièce n° 8 : un formulaire unique de demande (FUD) par lequel l'intéressé demande l'autorisation d'être recruté en qualité d'OSC portant l'avis motivé du commandant de formation administrative.

Pièce n° 9 : un *curriculum vitae*.

En outre, pour les candidats OSC de la filière « pilote d'hélicoptère » ou « pilote d'avion » :

- pièce n° 10 : le certificat médico-administratif d'aptitude et le rapport d'expertise du CEMPN mentionneront l'aptitude au recrutement comme personnel navigant de l'ALAT ;

- pièce n° 11 (en lieu et place de la pièce n° 8) : un FUD qui où l'intéressé mentionne « l'autorisation de souscrire un engagement en qualité d'officier sous contrat au titre de l'armée de terre, dans la filière « pilote d'hélicoptère » ou « pilote d'avion », sous réserve de la réussite au cycle de formation sanctionné par l'obtention de la qualification pilote de combat et à être nommé à titre temporaire au grade d'aspirant dès mon admission en école de formation ».

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT.

Le dossier constitué par le commandant de formation administrative (CFA) doit-être adressé à la direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRH-AT/bureau de gestion de l'intéressé) pour avis, puis transmis à la sous-direction recrutement (DRH-AT/PRECJ pour décision).

La candidature est étudiée en commission par la DRH-AT/PRECJ. Si le dossier est retenu, l'organisme d'administration de l'intéressé reçoit un message de la DRH-AT/PRECJ d'autorisation de souscription d'un contrat d'OSC et la date de son entrée à l'académie militaire de Saint-Cyr Coëtquidan (AMSCC) pour suivre la formation d'élève officier sous contrat.

En outre, le candidat qui postule pour un recrutement d'OSC/P , **à la suite d'un appel d'offre de la sous-direction gestion (DRH-AT/PGP)** en liaison avec la DRH-AT/PRECJ, adresse sa demande à son bureau de gestion. Le général PGP [BCS et bureaux de gestion officier se réunit pour exprimer son avis.

Le dossier est ensuite transmis à la DRH-AT/PRECJ pour décision.

Le candidat pré sélectionné pour un recrutement OSC/P est au préalable convoqué aux tests de sélection ALAT et à la visite médicale d'aptitude pour le personnel navigant, par message émanant de la DRH-AT/PRECJ adressé à la formation d'emploi. En cas de réussite, l'administré reçoit un agrément technique. L'obtention de l'agrément technique n'entraîne pas obligatoirement la souscription d'un contrat d'OSC/P. Cette décision est du ressort de la DRH-AT/SDR.

Un message de la DRH-AT/PRECJ autorisant la souscription à la fois d'un contrat d'OSC (sous réserve d'obtention de la qualification de pilote d'hélicoptère de combat) et indiquant la date d'entrée en formation à l'AMSCC est envoyé à son commandant

et indiquant la date d'entrée en formation à l'AMSCC est envoyé à son commandant de formation administrative. Par ailleurs, la DRH-AT/SDR informe par message l'organisme d'emploi du candidat non retenu au recrutement d'OSC/P après avoir obtenu l'agrément technique.

ANNEXE

ANNEXE III.

RECRUTEMENT DES OFFICIERS SOUS CONTRAT PARMIL LES MILITAIRES SOUS CONTRAT EN ACTIVITÉ AU SEIN DES AUTRES FORCES ARMÉES ET FORMATIONS RATTACHÉES.

Le tableau ci-dessous précise la procédure de recrutement des officiers sous contrat au sein de la population du personnel militaire contractuel en activité issu d'une autre force armée et formation rattachée .

ORIGINE DU RECRUTEMENT : DEMANDE DE CHANGEMENT DE FORCE ARMÉE ET FORMATION RATTACHÉE À L'INITIATIVE DE L'INTÉRESSÉ.
Volontaires, engagés sous-officiers ou officiers sous contrat issus d'une autre force armée et formation rattachée (FAFR).
ACTEUR CHARGÉ D'ENGAGER LE RECRUTEMENT.
FAFR d'origine.
COMPOSITION DU DOSSIER DE RECRUTEMENT EN QUALITÉ D'OFFICIER SOUS CONTRAT PRÉLIMINAIRE À L'ADMISSION EN FORMATION D'ÉLÈVES OFFICIERS SOUS CONTRAT.
Pièce n° 1 : Demande écrite comportant l'avis des chefs hiérarchiques. Pièce n° 2 : Déclaration d'intention dans laquelle l'intéressé devra indiquer clairement ses aspirations et motivations (lettre de motivation). Pièce n° 3 : Certificat militaire médico-administratif d'aptitude et rapport d'expertise du CEMPN attestant l'aptitude au service dans l'armée de terre et requise pour un recrutement comme personnel navigant de l'ALAT pour les candidats OSC filière « pilote d'hélicoptère » ou « pilote d'avion » (OSC/P).

Pièce n° 4 : Un état des services.

Pièce n° 5 : Un relevé des récompenses et des sanctions.

Pièce n° 6 : Copie du diplôme civil le plus élevé (ce dernier doit au minimum correspondre au niveau exigé dans les conditions de recrutement de la présente instruction).

Pièce n° 7 : Un *curriculum vitae*.

Pièce n° 8 : Copies des bulletins de note des trois dernières années.

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT.

Le dossier de changement d'armée constitué par l'armée d'origine est adressé à la DRH-AT/SDG/BCCM. Après réception et vérification des pièces, chaque dossier est transmis au bureau de gestion concerné pour avis.

Cas 1 : si le candidat doit suivre une formation initiale en qualité d'élève officier sous contrat (EOSC) à l'AMSCC, le bureau de gestion transmet à la DRH-AT/BCCM le dossier de demande de changement de FAFR avec son avis motivé. BCCM transmet ensuite le dossier au bureau chancellerie accompagné des avis de BPRH et BPEMS. Pour les demandes appuyées par un avis favorable, le dossier mentionnera une proposition de date du changement effectif de FAFR qui doit correspondre à la date d'entrée à l'AMSCC.

Cas 2 : si le candidat est dispensé de suivre la formation initiale des OSC à l'AMSCC, le bureau de gestion transmet à la DRH-AT/BCCM le dossier avec son avis motivé. BCCM transmet ensuite le dossier au bureau chancellerie accompagné des avis de BPRH et BPEMS.

Le bureau chancellerie rédige et signe ensuite l'avis de la commission L.4136-3 puis transmet à la DRH-MD / FM5. Dès réception de la décision du Ministre, BCCM fait parvenir à la sous-direction recrutement (SDR) l'arrêté de changement d'armée, selon les dispositions de [l'article R. 4133-5. du code de la défense](#), ainsi que les éléments concernant l'affectation de l'intéressé (unité d'affectation, date d'affectation, grade, arme, durée de contrat, domaine de gestion, emploi/filière, GSBdD).

Au vu des éléments transmis, la SDR édite une décision administrative, adressée à la direction de l'armée ou du service d'origine du demandeur, au GSBdD d'accueil ainsi

qu'à l'organisme d'affectation, reprenant l'ensemble des informations indispensables à l'affectation du personnel :

- saisie manuelle dans le SIRH Concerto par le GSBdD ;
- date de recrutement, grade, arme, durée de contrat, domaine de gestion, emploi/filière ;
- adresse du GSBdD pour transmission du dossier administratif et médical de l'armée perdante ;
- adresse de l'organisme d'affectation.

La notification de la décision du Ministre (favorable ou défavorable) émise par la DRH-MD/FM5 est à la charge de l'armée ou du service d'origine du demandeur.

Pour le candidat de la filière « pilote d'hélicoptère » ou « pilote d'avion », le militaire du rang, le sous-officier ou l'officier sous contrat issus des autres AFR est convoqué pour présenter les tests de l'aviation légère de l'armée de terre (ALAT). En cas de réussite, il reçoit un agrément technique qui sera joint au dossier à transmettre à la DRH-AT/chancellerie.

En cas d'échec aux tests ou d'inaptitude médicale, la procédure de changement de FAFR pour un rengagement au sein de l'armée de terre en qualité d'OSC/P prend fin.

Le militaire provenant d'une autre FAFR autorisé par arrêté ministériel à servir dans l'armée de terre comme OSC/P par la voie du changement de FAFR :

- s'il doit suivre la formation d'EOSC à l'AMSCC : la DRH-AT/SDR éditera un message d'entrée en formation à l'AMSCC et de convocation à la signature du contrat qui sera adressé à la FAFR d'origine du candidat. Il souscrit, à l'AMSCC, un nouveau contrat d'engagé sans interruption de service au même grade que celui détenu dans la FAFR d'origine, pour une durée de deux ans à compter de la date du changement de FAFR. Il conserve donc le grade acquis, l'ancienneté dans le grade et n'est pas soumis à une période probatoire. Le contrat ainsi signé, résilie de plein droit le contrat en cours au titre de l'autre FAFR à compter de la date de prise d'effet du rengagement au sein de l'armée de terre ;

- s'il est dispensé de la formation initiale d'OSC à l'AMSCC : la DRH-AT/BAM éditera un ordre de mutation indiquant l'organisme d'affectation et la date de prise d'effet. Il souscrit un nouveau contrat d'engagé (de sous-officier ou d'EVAT) ou d'OSC selon le

type de contrat détenu dans la FAFR d'origine sans interruption de service, au même grade que celui détenu dans la FAFR d'origine pour une durée de deux ans à compter de la date du changement de FAFR. Il conserve le grade acquis et l'ancienneté dans le grade et n'est pas soumis à une période probatoire. Le contrat ainsi signé résilie de plein droit le contrat en cours au titre de l'autre FAFR à compter de la date de prise d'effet du rengagement au sein de l'armée de terre.

Les dates du changement de FAFR, de prise d'effet de l'affectation et du contrat sont identiques. L'organisme d'administration d'accueil est chargé de la souscription du contrat et d'effectuer la mesure de recrutement dans CONCERTO. L'ancienneté de service acquise hors armée de terre est reprise. L'administré désigné par la DRH-AT/BAM rejoindra l'école de formation spécialisée de l'ALAT pour suivre sa formation complémentaire. Il sera nommé aspirant à titre temporaire le jour de l'entrée en stage de formation spécialisée.

ANNEXE

ANNEXE IV.

RECRUTEMENT DES OFFICIERS SOUS CONTRAT PARMIL LES SOUS-OFFICIERS TITULAIRES DU BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR DE L'ARMÉE DE TERRE OU DU BREVET MILITAIRE DE TROISIEME NIVEAU.

Le tableau ci-dessous précise la procédure de recrutement des officiers sous contrat au sein de la population du personnel militaire contractuel de l'armée terre en activité titulaire au moins c sur appel à candidatures de la direction des ressources humaines de l'armée de terre.

<p>ORIGINE DU RECRUTEMENT :RECRUTEMENT INTERNE SUR APPEL À CANDIDATURES DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE TERRE</p>
<p>Concerne les militaires en activité au sein de l'armée de terre :</p> <p>- le sous-officier de carrière ou sous-contrat titulaire au moins du brevet militaire de 2^e niveau .</p>
<p>ACTEUR CHARGÉ D'ENGAGER LE RECRUTEMENT.</p>
<p>La DRH-AT.</p>
<p>COMPOSITION DU DOSSIER DE RECRUTEMENT EN QUALITÉ D'OFFICIER SOUS CONTRAT.</p>
<p>Pièce n° 1 : un formulaire unique de demande (FUD) sur lequel le candidat précise :</p> <p>- s'il est de carrière : « à être nommé au grade d'aspirant à titre temporaire à compter du (date communiquée préalablement par la DRH-AT), à démissionner du corps des sous-officiers de carrière de l'armée de terre à compter du (date</p>

des sous-officiers de carrière de l'armée de terre à compter du (date communiquée préalablement par la DRH-AT), et à souscrire un contrat d'officier sous contrat (OSC) avec le grade de sous-lieutenant pour une durée de ans, prenant effet le (date communiquée préalablement par la DRH-AT), pour servir au sein du ... corps des officiers des armes (COA) ou du corps des officiers du corps technique et administratif (CTA) » ;

- s'il est sous contrat : « à souscrire, après avoir été nommé aspirant à titre temporaire, un contrat d'OSC avec le grade de sous-lieutenant pour une durée de ans, prenant effet le (date communiquée préalablement par la DRH-AT), pour servir au sein du (COA ou CTA) ».

Le FUD mentionnera un avis motivé du commandant de formation administrative (CFA) sur l'aptitude du candidat à devenir officier, en veillant à rester cohérent avec les avis portés sur les feuilles de notes de l'intéressé.

Pièce n° 2 : la copie des diplômes exigés dans les conditions de recrutement :

- soit le BM2 (ou le BSTAT ou le BMP2);

- soit le BM3 (ou le BSTAT ou le BMP2) enregistré au niveau III au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Concerne à la fois les BSTAT anciennement homologués ou certifiés de niveau III et enregistrés au RNCP ;

Pièce n° 3 : un relevé des récompenses et sanctions.

Pièce n° 4 : un certificat médico-administratif de visite médicale mentionnant obligatoirement l'aptitude de l'intéressé :

- à servir en fonction du corps de rattachement, comme officier du CTA ou du COA de l'armée de terre ;

- à servir et faire campagne en tous lieux et sans restriction et, le cas échéant, la copie de la décision de la commission de réforme.

Pièce n° 5 : attestation d'habilitation ou bordereau d'envoi de demande d'habilitation, selon la nature du poste à occuper.

Pièce n° 6 : la fiche synthèse CONCERTO.

En outre, pour les candidats OSC de la filière « pilote d'hélicoptère » ou « pilote d'avion » :

- pièce n° 7 :

le certificat médico-administratif d'aptitude mentionnera l'aptitude au recrutement comme personnel navigant de l'aviation légère de l'armée de terre (ALAT) ;

le certificat médico-administratif d'aptitude et le rapport d'expertise du CEMPN mentionneront l'aptitude au recrutement comme personnel navigant de l'aviation légère de l'armée de terre (ALAT) ;

- pièce n° 8 : un FUD qui précise : « l'autorisation de souscrire un engagement en qualité d'officier sous contrat au titre de l'armée de terre, dans la filière « pilote d'hélicoptère » ou « pilote d'avion », sous réserve de la réussite au cycle de formation sanctionné par l'obtention de la qualification pilote de combat et à être nommé à titre temporaire au grade d'aspirant dès mon admission en école de formation ».

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT.

Sur proposition de la DRH-AT et avec l'accord de l'administré, le sous-officier de carrière ou sous contrat, titulaire du BM2 ou du BM3, peut être recruté en qualité d'OSC.

Le dossier du sous-officier ayant accepté la proposition d'un recrutement OSC émanant de la DRH-AT, est adressé directement à la direction du personnel (bureau de gestion pour la DRH-AT).

Le sous-officier recruté est informé par une décision émanant du bureau de gestion, adressée à sa formation d'emploi. Une copie est adressée à l'autorité immédiatement supérieure.

La décision d'acceptation de démission du corps des sous-officiers de carrière et l'autorisation de souscription du contrat d'OSC, sont prises simultanément.

Le sous-officier est nommé aspirant à titre temporaire sous son statut de sous-officier de carrière (SOC). Puis, à une date identique, il est à la fois admis à démissionner du corps des SOC, à être nommé sous-lieutenant, à signer son contrat d'OSC.

La décision de la DRH-AT précisera la date de nomination au grade d'aspirant à titre temporaire et la date de nomination au grade de sous-lieutenant qui est concomitante à celle de la prise d'effet du contrat d'OSC et à celle de la démission du corps des SOC

corps des SOG.

L'intéressé est autorisé à porter les galons d'aspirant puis de sous-lieutenant aux dates prévues de nomination.

ANNEXE

ANNEXE V.

MODÈLE DE L'ORDRE DU CORPS D'ATTRIBUTION DU CERTIFICAT MILITAIRE DU 1ER DEGRÉ, PAR ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION SUIVIE À L'ACADÉMIE MILITAIRE DE SAINT-CYR COËTQUIDAN.

Le (grade, nom, prénom)

.....

Commandant la base école[1] de l'école de l'aviation légère de
l'armée de terre :

Vu l'instruction n° 1220/DEF/RH-AT/PRH/OFF relative aux officiers sous contrat de
l'armée de terre :

Vu la décision du général commandant l'école de l'aviation légère de l'armée de terre,
de radiation de la formation de pilote, prise lors du conseil d'instruction du
.....(date en toute lettre) ;

ATTRIBUE

LE CERTIFICAT MILITAIRE DU 1^a DEGRÉ.

Par équivalence de la formation d'élève officiers sous contrat de la filière pilote suivie
avec succès à l'académie militaire de Saint-Cyr Coëtquidan,

A compter du [2] 01/.....

Avec la note de 10/20.

Au sergent :

Nom :

Prénom :

Identifiant défense :

DESTINATAIRES :

DESTINATAIRES :

- Intéressé ;
- DRHAT/bureau de gestion sous-officier

[1] Mentionner le nom de l'école.

[2] Mentionner le mois et l'année.

ANNEXE

ANNEXE VI. CERTIFICAT MILITAIRE DU 1^a DEGRÉ

Par équivalence de la formation d'élève officiers sous contrat de la filière pilote suivie avec succès à l'académie militaire de Saint-Cyr Coëtquidan,

Délivré à :

Nom :

Prénom :

DE L'ÉCOLE DE L'AVIATION LÉGÈRE DE L'ARMÉE DE TERRE – BASE ÉCOLE ⁽¹⁾.

À compter du ⁽²⁾ :

Sur ordre du corps n°/ANNÉEn°/EALAT/Base école de DAX du
(date en toute lettre).

À,

Le,(date en toute lettre).

Le, ⁽³⁾

1. Mentionner la localisation de la base.
2. Date en toute lettre.
3. Autorité, signature, cachet.

ANNEXE

ANNEXE VII. DEMANDE D'ENGAGEMENT AU TITRE DE L'ARMÉE DE TERRE

CIRFA de :

JE SOUSSIGNÉ(E) Nom ⁽¹⁾ :

Prénoms :

DEMANDE L'AUTORISATION DE CONTRACTER UN CONTRAT DE ⁽²⁾

D'UNE DURÉE DE ⁽³⁾ ANS AU TITRE DE L'ARMÉE DE TERRE EN VUE D'ÊTRE
RECRUTÉ EN QUALITÉ D'ÉLÈVE OFFICIER SOUS CONTRAT.

DEMANDE L'AUTORISATION DE SOUSCRIRE UN CONTRAT D'OFFICIER SOUS CONTRAT
DANS LA FILIÈRE ⁽⁴⁾ DANS LE DOMAINE DE SPÉCIALITÉ ⁽⁵⁾ DANS LA
FONCTION OPÉRATIONNELLE ⁽⁵⁾ D'UNE DURÉE DE ⁽⁶⁾ ANS, SOUS
RÉSERVE DE RÉUSSITE À ⁽⁷⁾

en application des dispositions du code de la défense et des décrets n° 2008-961
modifié et n° 2008-939 du 12 septembre 2008 modifié.

PRIMO-CANDIDATS (à renseigner par les CIRFA).

Je suis né(e) le, à (commune) : Département (ou pays) :

N° INSEE (15 chiffres) :

Situation de famille ⁽⁸⁾ :

Nombre d'enfants : |__|

Situation de l'intéressé ⁽⁹⁾ :

Ma profession est :

Employeur :

Diplôme civil le plus élevé :

Date d'obtention :

Je réside :

Commune :

Département :

N° Rue :

Tél :

Situation de famille des parents ⁽⁹⁾ :

Profession du père :

Profession de la mère :

Nombre de frères et sœurs :

Rang de l'intéressé(e) :

Adresse des parents :

J'ai été recensé (e) dans le département de :

N° d'identifiant défense ⁽¹⁰⁾ :

J'ai été soumis(e) à des épreuves de sélection au centre de ⁽¹⁰⁾ :

J'ai accompli la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) ⁽¹¹⁾ :

Je certifie :

- Être de nationalité française.
- N'avoir pas fait l'objet d'une condamnation, avec ou sans sursis, conduisant à la perte des droits civiques ou à l'interdiction d'exercer un emploi public.
- Être en règle avec les obligations prévues par le code du service national.
- Présenter les garanties requises pour l'exercice des fonctions que j'exercerai.

J'ai été informé(e) que, si j'ai la faculté de répudier ou décliner la nationalité française, je perds l'usage de cette faculté contractant un engagement dans l'armée de terre en application des articles 20-4 et 21-9 du code civil.

Fait à _____, le (jour, mois, année) :

candidat(e).

Signature du (de la)

**MILITAIRE DE L'ARMÉE DE TERRE APRÈS UNE INTERRUPTION DE SERVICE
OU ISSU D'UNE AUTRE ARMÉE.**

Appelé(e) en activité de service : ⁽¹²⁾ Pendant les obligations légales : __ Après les obligations légales : __	Appartenant à la réserve : ⁽¹²⁾ __	Ayant déjà été sous contrat dans l'armée d'active VDAT, EVAT, sous-officier, autre : ⁽¹²⁾ __
---	---	--

Identifiant défense :	Identifiant « CONCERTO » :
Armée d'origine :	
Service militaire contingent :	VSL durée cumulée : mois
Grade à la fin du SN :	Organisme d'emploi :
Engagé(e) à compter du :	Durée : ans Armée :
Volontaire dans les armées à compter du :	Durée : ans Armée :

Arme :

Spécialité :

Dernier organisme d'emploi :

Date de fin de contrat :

Grade à la fin du contrat :

Ou organisme actuel :

Date de fin de contrat :

Grade actuel :

Emplois successifs pendant le service actif :

Opération(s) extérieure(s) : Non |__| Oui |__| Lieu(x) et durée :

BAM |__|

BSM |__|

BPMP |__|

BP |__|

Autre (s) ⁽¹³⁾ |__|

Permis de conduire :

Militaire : |__| |__| |__| |__| |__| |__|

Moto VL PL SPL TC Char Autre(s) : ⁽¹³⁾ |__|

Civil : |__| |__| |__| |__| |__|

Profil médical à la visite de contrôle passée le _____, à

				Aptitude (s).
--	--	--	--	----------------------

_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ S I G Y C O P	PMS :	Taille :	Poids :	OM : Non _ _ Oui _ _
	_	_ _ _ _ _	_ _ _ _ _	Montagne : Non _ _ Oui _ _
	_	_ _ _ _ _	_ _ _ _ _	TAP : Non _ _ Oui _ _

NG		NAG		NAS	F1	F2	F3	F4	F5	F6	F7	F8		NS	Diplôme(s) obtenu(s) et date d'obtention.
_ _ _															

Je joins à ma demande :

- une fiche de synthèse « CONCERTO » ou un état signalétiques des services faisant apparaître le détail des services accomplis ;
- un certificat médico-administratif d'aptitude initiale établi par un médecin militaire ou la photocopie du certificat médical délivré en fin de service actif ou à l'échéance du volontariat dans les armées ;

devenir en fin de service actif ou à l'expiration du volontariat dans les années,

- un relevé des récompenses et des sanctions ;
- un relevé de notes.

Je certifie présenter les garanties requises pour l'exercice des fonctions que j'exercerai et j'affirme n'avoir pas fait l'objet d'une condamnation, avec ou sans sursis, conduisant à la perte des droits civiques ou à l'interdiction d'exercer un emploi public.

Fait à _____, le (jour, mois, année) :

Signature du (de la) candidat(e).

NOTIFICATION D'UNE DÉCISION :

CANDIDATURE ACCEPTÉE, REFUSÉE OU AJOURNÉE.

Le (grade, nom, prénoms),

informe le (la) candidat(e) que, par décision ministérielle ⁽¹⁴⁾ n°

datée du : ⁽¹⁵⁾

- sa candidature à un engagement en vue d'être recruté en qualité d'OSC a été refusée ⁽¹⁶⁾ ;
- sa candidature à un engagement en vue d'être recruté en qualité d'OSC a été ajournée ⁽¹⁶⁾ ;
- sa candidature à un engagement en vue d'être recruté en qualité d'OSC été acceptée ^(16 et 17).

Au titre de l'armée de terre, au profit de (arme, service, groupe de spécialités, domaine de spécialités) :

- pour servir initialement au (corps de troupe, formation d'emploi ou école).
- pendant (durée en toutes lettres).
- à compter du (date de prise d'effet du contrat en toutes lettres).

Avec le grade de :

À ,

Le,

Signature de l'autorité chargée de la notification.

LE (LA) CANDIDAT(E).

Je soussigné(e) :

(Grade, nom, prénom)

reconnais qu'il m'a été notifié et remis la décision ⁽¹⁴⁾ n°

prise par :

(Qualité de l'auteur de la décision).

en date du :

m'indiquant que ma candidature à un engagement en vue d'être recruté en qualité d'officier sous contrat au titre de l'armée de terre :

- est refusée ⁽¹⁶⁾ ;

- ne pouvait recevoir une suite immédiate et que je serai convoqué(e) ultérieurement ⁽¹⁶⁾ ;
- est acceptée ^(16 et 17).

Voies et délais de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative compétente dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Un exemplaire de cette notification doit être remis à l'intéressé(e) ou adressé à la mairie de son dernier domicile connu en cas d'absence.

Cet exemplaire daté et signé par l'intéressé(e) sera inséré dans son dossier du personnel.

À ,

Le,

Signature du (de la) candidat(e).

(1) Nom patronymique suivi le cas échéant du nom du conjoint et / ou du nom d'usage.

(2) Type du contrat à compléter : engagé volontaire de l'armée de terre ou volontaire de l'armée de terre.

(3) Durée en toutes lettres : un an pour les candidats de la filière « encadrement » ou « spécialiste » ; deux ans pour ceux de la filière « pilote d'hélicoptère » ou « pilote d'avion ».

(4) Renseigner la filière d'emploi : « encadrement », « pilote d'hélicoptère » ou « pilote d'avion » ou « spécialiste ».

(5) Renseigner le domaine de spécialité pour les filières « pilote d'hélicoptère » ou « pilote d'avion » et « spécialiste », renseigner la fonction opérationnelle (artillerie, infanterie, génie, train, cavalerie, matériel, ALAT, transmission) pour la filière « encadrement ».

(6) Durée en toutes lettres.

(7) Compléter : « la formation initiale d'élève officier sous contrat » pour les candidats au recrutement des filières « spécialiste » et « encadrement » ou « la formation de pilote d'hélicoptère de combat » pour les candidats de la filière « pilote d'hélicoptère » ou « pilote d'avion ».

(8) À compléter : célibataire; marié(e) ; divorcé (e) ; veuf (ve) ; en concubinage ; PACS.

(9) À compléter : sans emploi ; étudiant ; apprenti ; salarié ; autre (à préciser).

(10) À compléter. Dans la négative mettre « néant ».

(11) À renseigner par OUI ou NON.

(12) Cocher la mention inutile et renseigner si besoin.

(13) À préciser.

(14) Mettre en référence la décision d'agrément, de refus ou d'ajournement émise sous forme de message par la DRH-AT / SDR.

(15) En toutes lettres.

(16) Rayer les mentions inutiles.

(17) Sous réserve de réussite à la formation initiale à l'académie militaire de Saint-Cyr Coëtquidan pour les candidats au recrutement des filières « spécialiste » et « encadrement » ou de la formation de pilote d'hélicoptère de combat pour les candidats de la filière « pilote d'hélicoptère » ou « pilote d'avion ».

ANNEXE

ANNEXE VIII.

ENGAGEMENT INITIAL DE MILITAIRE ENGAGÉ POUR SERVIR EN QUALITÉ D'ÉLÈVE OFFICIER SOUS CONTRAT AU TITRE DE L'ARMÉE DE TERRE.

Place de :

N° du registre :

Autorité ayant constitué le dossier.

Destination donnée à l'engagé(e).

En vue d'être recruté en qualité d'officier sous contrat (OSC)

**(souscrit en application de l'article 6 du décret n° 2008-961 du 12 septembre 2008
modifié et de l'article R. 4131-9 du code de la défense).**

Je soussigné(e),

NOM ⁽¹⁾ :

Prénoms :

Né(e) le : à ⁽²⁾ :

Situation de famille :

Domicile :

Diplômes :

N° identification (15 chiffres) :

BSN ou CSN :

Identifiant défense :

Déclare, en vue d'être recruté(e) en qualité d'officier sous contrat (OSC) ⁽³⁾

,vouloir m'engager en toute connaissance de cause au titre de
l'armée de terre,

Pour une durée de :

À compter du (date de prise d'effet du contrat) ⁽⁴⁾ :

Pour servir initialement ⁽⁵⁾ :

au grade de ⁽⁶⁾ :

J'ai été informé(e) que, conformément au décret n° 2008-961 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires engagés, le présent contrat comporte une période probatoire d'une durée de six mois pouvant être :

- soit renouvelée pour une durée de six mois pour raison de santé ou insuffisance de formation ;
- soit prolongée lorsque la formation suivie le nécessite sans pouvoir excéder toutefois une durée totale de dix-huit mois.

Cette clause ne s'applique pas aux militaires servant sous contrat issus des autres armées et formations rattachées (AFR), admis à servir au sein de l'armée de terre par voie de changement d'AFR.

Pendant la période probatoire la dénonciation de mon contrat peut intervenir :

- soit, à ma demande ;
- soit, sur décision motivée de l'autorité militaire.

Une fois la période probatoire (initiale, renouvelée ou prolongée) expirée, le contrat

deviendra définitif et seule une procédure de résiliation peut mettre fin à l'engagement.

Conformément aux dispositions prévues par l'article 20 du décret n° 2008-961 du 12 septembre 2008 modifié, ce contrat peut être résilié :

1 - D'office :

-en cas d'admission à l'état de militaire de carrière ; -en cas d'admission obligatoire à la retraite, dans les conditions prévues au II. de l'article L. 4139-16. du code de la défense ;

-à la perte du grade, dans les conditions prévues par le code de justice militaire ou à la suite de la perte de la nationalité française ;

-par mesure disciplinaire dans le cas où elle entraîne la résiliation du contrat ;

-pour réforme définitive, après avis d'une commission de réforme dont les modalités d'organisation et de fonctionnement sont fixées par Décret en Conseil d'Etat ;

-au terme du congé de reconversion ou du congé complémentaire de reconversion ;

-au terme du congé du personnel navigant, dans les conditions prévues aux articles L. 4139-6. et L.4139-10. du code de la défense ;

-Lors de la titularisation dans la fonction publique ou, pour les militaires qui ne répondent pas aux obligations fixées au premier alinéa de l'article L. 4139-1 leur permettant d'être détachés, dès la nomination dans un corps ou cadre d'emplois de fonctionnaires;

-en cas de souscription d'un nouveau contrat se substituant expressément à un contrat en cours.

2 - Sur demande écrite de l'engagé(e) sous réserve de l'agrément par l'autorité militaire.

J'ai été prévenu(e) que:

- la faculté de répudier ou de décliner la nationalité française est perdue en contractant un engagement dans les armées françaises (cf. art. 20-4 et 21-9 du code civil) ;
- je peux être appelé(e) à servir en tout temps et en tout lieu, conformément aux dispositions de l'article L. 4121-5 du code de la défense.

Après avoir eu lecture du présent contrat, en toute connaissance de cause ⁽⁷⁾, je m'engage à servir avec honneur et fidélité.

À,

Le ⁽⁴⁾,

*L'engagé(e),
délégué(e),*

Le commandant de la formation administrative ou le

1. Nom patronymique suivi le cas échéant du nom du conjoint et/ou du nom d'usage.
 2. Commune, département voire pays.
 3. Préciser « spécialiste » ou « encadrement » ou « pilote d'hélicoptère » ou « pilote d'avion ».
 4. Date complète en toutes lettres.
 5. Préciser :
 - Pour le candidat de la filière « encadrement » ou « pilote d'hélicoptère » ou « pilote d'avion » : écoles de Saint-Cyr Coëtquidan ;
 - Pour le candidat de la filière « spécialiste » ; nom et localisation de la formation d'emploi au titre de laquelle le candidat est recruté.
1. Pour les engagés en activité au sein des autres AFR et admis à servir, au titre d'un changement d'ADR, dans l'armée de terre, préciser le dernier grade détenu dans la FAFR d'origine.
 2. Extrait de l'article L. 4111-1 du code de la défense : « ... l'état militaire exige en toute circonstance esprit de sacrifice, pouvant aller jusqu'au sacrifice suprême, discipline, disponibilité, loyalisme et neutralité... ».

ANNEXE

ANNEXE IX. CONTRAT D'ENGAGEMENT D'OFFICIER SOUS CONTRAT DE L'ARMÉE DE TERRE.

Place de :

N° au registre :

CONTRAT D'ENGAGEMENT D'OFFICIER SOUS CONTRAT (OSC)

DE L'ARMÉE DE TERRE.

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-939 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux officiers sous contrat ;

Vu l'arrêté du 24 février 2015 portant délégation de pouvoirs du ministre des armées

Vu l'arrêté du 24 février 2015 portant délégation de pouvoirs du ministre des armées en matière de décisions individuelles concernant les officiers sous contrat ;

Vu l'arrêté n°.....en date du.....(en toutes lettres) portant nomination au grade d'aspirant,

Le (*mentionner le grade*) :

NOM et Prénoms :

Date de naissance :

N° d'identification :

Identifiant défense :

Identifiant « CONCERTO » :

Arme ou service :

Corps ou service :

Déclare vouloir souscrire, en toute connaissance de cause, un contrat d'officier sous contrat de l'armée de terre pour une durée de (*durée en toutes lettres*).

Avec le grade de ⁽¹⁾ :

À compter du : (date de prise d'effet du contrat en toutes lettres).

Au titre de ⁽²⁾ :

Et en conséquence être rattaché au ⁽³⁾ :

Le présent contrat se substitue expressément à tout précédent contrat en cours, entraînant d'office sa résiliation. Il comporte une période probatoire d'une durée de six mois pendant laquelle chacune des parties peut le dénoncer unilatéralement.

Cette clause ne s'applique pas aux officiers sous contrat issus des autres armées et formations rattachées (AFR), admis à servir au sein de l'armée de terre par voie de changement d'AFR.

L'intéressé(e) est informé(e) que ce contrat peut à tout moment être résilié :

- d'office, par le ministre des armées;
- en cas d'admission à l'état de militaire de carrière ;
- dans les cas prévus à l'article L. 4139-14 du code de la défense susvisé ;
- en cas de souscription d'un nouveau contrat se substituant expressément à un contrat en cours ;
- sur sa demande écrite, agréée par le ministre des armées.

L'intéressé(e) est également prévenu(e) qu'en cas de résiliation du contrat le remboursement des frais occasionnés par une formation spécifique nécessitant un lien en service, sera exigé.

Après avoir eu lecture du présent contrat, le (grade, NOM, prénom) s'engage à servir, en toute connaissance de cause ⁽⁴⁾, avec honneur et fidélité.

À,

Le,

*L'intéressé(e),
délégué(e),*

Le commandant de la formation administrative ou le

(1) Préciser le grade de sous-lieutenant ou le cas échéant, le grade d'officier détenu dans l'AFR d'origine pour les OSC issus d'une autre AFR et admis à servir au sein de l'armée de terre par voie de changement d'armée.

(2) Préciser le cas échéant : la filière d'emploi, l'arme, le service ou le groupe de spécialité et la spécialité, le domaine de spécialité.

(3) Préciser le corps d'officier de rattachement.

(4) Extrait de l'article L. 4111-1 du code de la défense : « ... l'état militaire exige en toute circonstance esprit de sacrifice, pouvant aller jusqu'au sacrifice suprême, discipline, disponibilité, loyalisme et neutralité... ».

ANNEXE

ANNEXE X. AVENANT AU CONTRAT D'ENGAGEMENT.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE DES ARMÉES.

Place de :

N° au registre :

CONTRAT D'ENGAGEMENT D'OFFICIER SOUS CONTRAT (OSC)

DE L'ARMÉE DE TERRE.

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-939 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux officiers sous contrat ;

Vu l'arrêté du 24 février 2015 portant délégation de pouvoirs du ministre des armées en matière de décisions individuelles concernant les officiers sous contrat ;

Vu l'arrêté n°.....en date du.....(en toutes lettres) portant nomination au grade d'aspirant,

Le (*mentionner le grade*) :

NOM et Prénoms :

Date de naissance :

N° d'identification :

Identifiant défense :

Identifiant « CONCERTO » :

Arme ou service :

Corps ou service :

Déclare vouloir souscrire, en toute connaissance de cause, un contrat d'officier sous contrat de l'armée de terre pour une durée de (*durée en toutes lettres*).

Avec le grade de ⁽¹⁾ :

À compter du : (*date de prise d'effet du contrat en toutes lettres*).

Au titre de ⁽²⁾ :

Et en conséquence être rattaché au ⁽³⁾ :

Le présent contrat se substitue expressément à tout précédent contrat en cours, entraînant d'office sa résiliation. Il comporte une période probatoire d'une durée de six mois pendant laquelle chacune des parties peut le dénoncer unilatéralement.

Cette clause ne s'applique pas aux officiers sous contrat issus des autres forces armées et formations rattachées (FAFR), admis à servir au sein de l'armée de terre par voie de changement de FAFR.

L'intéressé(e) est informé(e) que ce contrat peut à tout moment être résilié :

- d'office, par le ministre des armées ;
- en cas d'admission à l'état de militaire de carrière ;
- dans les cas prévus à l'article L. 4139-14 du code de la défense susvisé ;
- en cas de souscription d'un nouveau contrat se substituant expressément à un contrat en cours ;
- sur sa demande écrite, agréée par le ministre des armées.

L'intéressé(e) est également prévenu(e) qu'en cas de résiliation du contrat le remboursement des frais occasionnés par une formation spécifique nécessitant un lien en service, sera exigé.

Après avoir eu lecture du présent contrat, le (grade, NOM, prénom) s'engage à servir, en toute connaissance de cause ⁽⁴⁾, avec honneur et fidélité.

À,

Le,

*L'intéressé(e),
délégué(e),*

Le commandant de la formation administrative ou le

1) Préciser le grade de sous-lieutenant ou le cas échéant, le grade d'officier détenu dans l'AFR d'origine pour les OSC issus d'une autre AFR et admis à servir au sein de l'armée de terre par voie de changement d'armée.

(2) Préciser le cas échéant : la filière d'emploi, l'arme, le service ou le groupe de spécialité et la spécialité, le domaine de spécialité.

(3) Préciser le corps d'officier de rattachement.

(4) Extrait de l'article L. 4111-1 du code de la défense : « ... l'état militaire exige en toute circonstance esprit de sacrifice, pouvant aller jusqu'au sacrifice suprême, discipline, disponibilité, loyalisme et neutralité... ».

ANNEXE

ANNEXE XI. DÉCISION PORTANT RENOUVELLEMENT DE LA PÉRIODE PROBATOIRE

(modèle CONCERTO : Infotype 863, sous-type AC05)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE DES ARMÉES.

Place de :

N° au registre :

À,

Le,

DÉCISION PORTANT RENOUVELLEMENT DE LA PÉRIODE PROBATOIRE.

Le (grade, NOM et fonction de l'autorité décisionnaire),

Vu le décret n°2008-939 du 12 septembre 2008 relatif aux officiers sous contrat ;

Vu l'arrêté du 24 février 2015 portant délégation de pouvoirs du ministre des armées en matière de décisions individuelles concernant les officiers sous contrat,

DÉCIDE :

Article 1 :

La période probatoire de six mois applicable au contrat souscrit le (date en toutes lettres),

par le(mentionner le grade),

NOM et Prénoms :

N° d'identification :

Identifiant défense :

Identifiant concerto :

Arme ou service :

Corps ou service :

Est renouvelée pour six mois ⁽¹⁾ :

- soit pour raison de santé ;
- soit pour insuffisance de formation.

Article 2 :

La notification et la remise de cette décision à l'intéressé(e) seront assurées par récépissé dont le modèle fait l'objet de l'annexe I. de la directive n°450053/DEF/RH-AT/DIR/RH/LEG du 3 avril 2019.

Signature de l'autorité compétente.

(1) Rayer la mention inutile.

ANNEXE

ANNEXE XII. DÉCISION PORTANT PROLONGATION DE LA PÉRIODE PROBATOIRE

(modèle CONCERTO : Infotype 863, sous-type AC06)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE DES ARMÉES.

Place de :

N° au registre :

À,

Le,

DÉCISION PORTANT PROLONGATION DE LA PÉRIODE PROBATOIRE.

Le (grade, NOM et fonction de l'autorité décisionnaire),

Vu le décret n°2008-939 du 12 septembre 2008 relatif aux officiers sous contrat ;

Vu l'arrêté du 24 février 2015 portant délégation de pouvoirs du ministre des armées en matière de décisions individuelles concernant les officiers sous contrat,

DÉCIDE :

Article 1 :

La période probatoire applicable au contrat souscrit par (mentionner le grade),

NOM et Prénoms :

N° d'identification :

Identifiant défense :

Identifiant concerto :

Arme ou service :

Corps ou service :

EST PROLONGÉE pour la durée de sa formation restant à courir.

Article 2 :

L'intéressé (e) est informé que l'acquisition du diplôme sanctionnant sa formation ou le cycle de formation initiale mettra fin à la prolongation de la période probatoire.

Article 3 :

La notification et la remise de cette décision à l'intéressé(e) seront assurées par récépissé dont le modèle fait l'objet de l'annexe I. de la directive n°450053/DEF/RH-AT/DIR/RH/LEG du 3 avril 2019.

Signature de l'autorité compétente.

ANNEXE

ANNEXE XIII. AVIS DE CONSTATATION DE FIN DE PROLONGATION DE LA PÉRIODE PROBATOIRE.

(modèle CONCERTO : Infotype 863, sous-type AC07)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE DES ARMÉES.

Place de :

N° au registre :

À,

Le,

AVIS DE CONSTATATION

DE FIN DE PROLONGATION DE LA PÉRIODE PROBATOIRE.

Le (grade, NOM et fonction de l'autorité décisionnaire),

Vu le décret n°2008-939 du 12 septembre 2008 relatif aux officiers sous contrat ;

Vu l'arrêté du 24 février 2015 portant délégation de pouvoirs du ministre des armées
matière de décisions individuelles concernant les officiers sous contrat ;

Vu la décision n°.....portant prolongation de la période probatoire en date du

AVISE :

Article 1 :

Le (mentionner le grade),

NOM et Prénoms :

N° d'identification :

Identifiant défense :

Identifiant concerto :

Arme ou service :

Corps ou service :

**QU'IL EST MIS FIN à la prolongation de la période probatoire le(date en
toutes lettres), date à laquelle il a obtenu la formation requise.**

Article 2 :

La notification et la remise de cette décision à l'intéressé(e) seront assurées par récépissé dont le modèle fait l'objet de l'annexe I. de la directive n°450053/DEF/RH-AT/DIR/RH/LEG du 3 avril 2019.

Signature de l'autorité compétente.

ANNEXE

ANNEXE XIV. PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT DE CONTRAT D'ENGAGEMENT

(modèle CONCERTO : Infotype 863, sous-type AC02)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE DES ARMEES

Place de :

N° au registre :

À,

Le,

PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT DE CONTRAT D'ENGAGEMENT.

Le (grade, NOM et fonction de l'autorité décisionnaire),

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n°2008-939 du 12 septembre 2008 relatif aux officiers sous contrat ;

Vu l'arrêté du 24 février 2015 portant délégation de pouvoirs du ministre des armées
matière de décisions individuelles concernant les officiers sous contrat,

PROPOSE AU :

Article 1 :

Le (mentionner le grade),

NOM et Prénoms :

N° d'identification :

Identifiant défense :

Identifiant concerto :

Arme ou service :

Corps ou service :

le renouvellement de son contrat en cours expirant le
..... (date en toutes lettres), pour une durée de
.....(en toutes lettres).

Article 2 :

L'intéressé(e) dispose d'un mois, à compter de la notification de la présente proposition, pour faire connaître, le cas échéant, son acceptation par écrit. L'absence de réponse dans ce délai vaut renoncement.

Article 3.

La notification et la remise de cette proposition à l'intéressé(e) seront assurées par récépissé dont le modèle fait l'objet de l'annexe I. de la directive n°450053/DEF/RH-AT/DIR/RH/LEG du 3 avril 2019.

Signature de l'autorité ayant reçu délégation de pouvoir.

Je soussigné(e) NOM et Prénoms :

Déclare ⁽¹⁾ :

Accepter la proposition de renouvellement ci-dessus.

Refuser la proposition de renouvellement ci-dessus.

À,

Le,

[signature de l'intéressé(e)].

(1) Rayer la mention inutile.

ANNEXE

ANNEXE XV. DÉCISION PORTANT NON RENOUVELLEMENT DE CONTRAT D'ENGAGEMENT.

(modèle CONCERTO : Infotype 863, sous-type AC01)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE DES ARMÉES.

Place de :

N° au registre :

À,

Le,

DÉCISION PORTANT NON RENOUVELLEMENT DE CONTRAT D'ENGAGEMENT.

Le (grade, NOM et fonction de l'autorité décisionnaire),

Vu le code de la défense, notamment l'article L.4132-6 ;

Vu le décret n°2008-939 du 12 septembre 2008 relatif aux officiers sous contrat ;

Vu l'arrêté du 24 février 2015 portant délégation de pouvoirs du ministre des armées en matière de décisions individuelles concernant les officiers sous contrat,

DÉCIDE :

Article 1 :

Le contrat en cours du (mentionner le grade),

NOM et Prénoms :

N° d'identification :

Identifiant défense :

Identifiant concerto :

Arme ou service :

Corps ou service :

Expirant le.....date en toutes lettres),

Ne sera pas renouvelé.

Article 2 :

L'intéressé(e) sera rayé(e) des contrôles le.....
(date en toutes lettres) et admis(e) à faire valoir ses éventuels droits à pension de
retraite.

Article 3 :

La notification et la remise de cette décision à l'intéressé(e) seront assurées par
récépissé dont le modèle fait l'objet de l'annexe I. à la directive n°450053/DEF/RH-
AT/DIR/RH/LEG du 3 avril 2019.

Signature de l'autorité ayant reçu délégation de pouvoir.

ANNEXE

ANNEXE XVI. DÉCISION PORTANT DÉNONCIATION DE CONTRAT.

(modèle CONCERTO : Infotype 863, sous-type AC03)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE DES ARMEES.

Place de :

N° au registre :

À,

Le,

DÉCISION PORTANT DÉNONCIATION DE CONTRAT.

Le (grade, NOM et fonction de l'autorité décisionnaire),

Vu le code de la défense, notamment l'article L. 4139-12. ;

Vu le décret n°2008-939 du 12 septembre 2008 relatif aux officiers sous contrat ;

Vu l'arrêté du 24 février 2015 portant délégation de pouvoirs du ministre des armées en matière de décisions individuelles concernant les officiers sous contrat,

DÉCIDE :

Article 1 :

Le contrat souscrit le (date en toutes lettres),
par le (mentionner le grade),

NOM et Prénoms :

N° d'identification :

Identifiant défense :

Identifiant concerto :

Arme ou service :

Corps ou service :

**EST DÉNONCÉ à la date du (date en toutes lettres) pour le motif
suivant :**

(indiquer les considérations de fait qui constituent le fondement de la décision de
dénonciation)

L'intéressé(e) sera rayé(e) des contrôles ledate en toutes
lettres).

Article 2.

La notification et la remise de cette décision à l'intéressé(e) seront assurées par
récépissé dont le modèle fait l'objet de l'annexe I de la directive n°450053/DEF/RH.

réception dont le modèle fait l'objet de l'annexe I. de la directive n° 430055/DE/7/117
AT/DIR/RH/LEG du 3 avril 2019.

Signature de l'autorité ayant reçu délégation de pouvoir.

ANNEXE

ANNEXE XVII. CONSTATATION DE DÉNONCIATION DE CONTRAT.

(modèle CONCERTO : Infotype 863, sous-type AC04)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE DES ARMÉES.

Place de :

N° au registre :

À,

Le,

CONSTATATION DE DÉNONCIATION DE CONTRAT.

Le (grade, NOM et fonction de l'autorité décisionnaire),

Vu le code de la défense :

Vu la déclaration de l'intéressé en date duen toutes lettres),

CONSTATE QUE :

Article 1 :

Le (mentionner le grade),

NOM et Prénoms :

N° d'identification :

Identifiant défense :

Identifiant concerto :

Arme ou service :

Corps ou service :

Dénonce son contrat souscrit le(date en toutes lettres).

L'intéressé(e) sera rayé(e) des contrôles le (date en toutes lettres).

Article 2 :

Un exemplaire de ce constat sera remis à l'intéressé(e) lors des formalités de départ.

Signature de l'autorité compétente.

ANNEXE

ANNEXE XVIII. ARRÊTÉ PORTANT AGRÉMENT D'UNE DEMANDE DE RÉSILIATION DE CONTRAT.

(modèle CONCERTO : Infotype 863, sous-type AG11)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE DES ARMÉES.

Place de :

N° au registre :

À,

Le,

**ARRÊTÉ PORTANT AGRÉMENT D'UNE DEMANDE DE RÉSILIATION
DE CONTRAT.**

Le (grade, NOM et fonction de l'autorité décisionnaire),

Vu le code des pensions civiles et militaires de retraite ;

Vu le code de la défense ;

Vu l'arrêté du 24 février 2015 portant délégation de pouvoirs du ministre des armées en matière de décisions individuelles concernant les officiers sous contrat ;

Vu la demande de l'intéressé(e) en date duen toutes lettres),

ARRÊTE :

Article 1 :

La demande de résiliation de contrat présentée par le (mentionner le grade),

NOM et Prénoms :

N° d'identification :

Identifiant défense :

Identifiant concerto :

Arme ou service :

Corps ou service :

Est agréée.

Article 2 :

L'intéressé(e) sera rayé (e) des contrôles le(date en toutes lettres) et admis(e) à faire valoir ses éventuels droits à pension de retraite dans les conditions fixées par le code des pensions susvisé.

Article 3 :

La notification et la remise de cette décision à l'intéressé(e) seront assurées par récépissé dont le modèle fait l'objet de l'annexe I. de la directive n°450053/DEF/RHAT/DIR/RH/LEG du 3 avril 2019.

Signature de l'autorité ayant reçu délégation de pouvoir.

ANNEXE

ANNEXE XIX.

ARRÊTÉ PORTANT AGRÉMENT D'UNE DEMANDE DE RÉSILIATION DE CONTRAT (AVEC REMBOURSEMENT DES FRAIS DE FORMATION).

(Modèle « CONCERTO » : Infotype 863, sous-type AG12).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE DES ARMEES.

Place de :

N° au registre :

À,

Le,

ARRÊTÉ PORTANT AGRÉMENT D'UNE DEMANDE DE

RÉSILIATION DE CONTRAT

(avec remboursement des frais de formation).

Le (*grade, NOM et fonction de l'autorité décisionnaire*),

Vu le code des pensions civiles et militaires de retraite ;

Vu le code de la défense ;

Vu Arrêté du 30 juillet 2020 fixant la liste des formations spécialisées et la durée du lien au service qui leur est attachée ;

Vu l'arrêté du 24 février 2015 portant délégation de pouvoirs du ministre des armées en matière de décisions individuelles concernant les officiers sous contrat ;

Vu la demande de l'intéressé(e) en date du (*en toutes lettres*),

ARRÊTE :

Article 1 :

La demande de résiliation de contrat présentée par le (*mentionner le grade*),

NOM et Prénoms :

N° d'identification :

Identifiant défense :

Identifiant « CONCERTO » :

Arme ou service :

Corps ou service :

Est agréée.

Article 2 :

L'intéressé(e) sera rayé(e) des contrôles le (*date en toutes lettres*) et admis(e) à faire valoir ses éventuels droits à pension de retraite dans les conditions fixées par le code des pensions susvisé.

Article 3 :

Conformément à la réglementation en vigueur, il devra rembourser les frais occasionnés pour assurer sa formation.

Article 4 :

La notification et la remise de cette décision à l'intéressé(e) seront assurées par récépissé dont le modèle fait l'objet de l'annexe I. de la directive n° 450053/DEF/RHAT/DIR/RH/LEG du 3 avril 2019.

ANNEXE

ANNEXE XX. DÉCISION PORTANT NON AGRÉMENT D'UNE DEMANDE DE RÉSILIATION DE CONTRAT.

(Modèle « CONCERTO » : Infotype 863, sous-type AG14).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE DES ARMÉES.

Place de :

N° au registre :

À,

Le,

**DÉCISION PORTANT NON-AGRÉMENT D'UNE DEMANDE DE
RÉSILIATION DE CONTRAT.**

Le (*grade, NOM et fonction de l'autorité décisionnaire*),

Vu le code de la défense ;

Vu Arrêté du 30 juillet 2020 fixant la liste des formations spécialisées et la durée du lien au service qui leur est attachée ;

Vu l'arrêté du 24 février 2015 portant délégation de pouvoirs du ministre des armées en matière de décisions individuelles concernant les officiers sous contrat ;

Vu la demande de l'intéressé(e) en date du(*en toutes lettres*),

CONSIDÉRANT ⁽¹⁾,

CONSIDÉRANT l'intérêt du service,

DÉCIDE :

Article 1 :

La demande de résiliation de contrat présentée par le (*mentionner le grade*),

NOM et Prénoms :

N° d'identification :

Identifiant défense :

Identifiant « CONCERTO » :

Arme ou service :

Corps ou service :

N'est pas agréée.

Article 2 :

La notification et la remise de cette décision à l'intéressé(e) seront assurées par récépissé dont le modèle fait l'objet de l'annexe I. de la directive n° 450053/DEF/RH-AT/DIR/RH/LEG du 3 avril 2019.

Signature de l'autorité ayant reçu délégation de pouvoir.

(1) Compléter le cas échéant par : « que l'intéressé(e) n'a pas atteint le terme du délai pendant lequel il s'est engagé à rester en activité après avoir reçu une formation spécialisée ; » ou : « que l'intéressé(e) n'a pas atteint le terme du délai pendant lequel il s'est engagé à rester en activité après avoir perçu une prime liée au recrutement ou à la fidélisation ».

ANNEXE

ANNEXE XXI.

PROPOSITION DE RECRUTEMENT EN QUALITÉ D'OFFICIER SOUS CONTRAT POUR LE PERSONNEL SOUS-OFFICIER DE CARRIÈRE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE DES ARMÉES.

Place de :

N° au registre :

À,

Le,

PROPOSITION DE RECRUTEMENT EN QUALITÉ D'OFFICIER SOUS CONTRAT .

(pour le personnel sous-officier de carrière).

Le (grade, NOM et fonction de l'autorité décisionnaire),

Vu le code de la défense :

Vu le décret n°2008-939 du 12 septembre 2008 relatif aux officiers sous contrat ;

Vu l'arrêté du 24 février 2015 portant délégation de pouvoirs du ministre des armées en matière de décisions individuelles concernant les officiers sous contrat,

PROPOSE AU :

Article 1 :

Le (mentionner le grade),

NOM et Prénoms :

N° d'identification :

Identifiant défense :

Identifiant concerto :

Arme ou service :

Corps ou service :

Un recrutement en qualité d'officier sous contrat.

L'intéressé(e) est informé(e) que l'acceptation de la présente proposition entraînera :

- sa nomination au grade d'aspirant à compter du
(date en toutes lettres) ;
- à sa demande, sa démission du corps des sous-officiers de carrière de l'armée de terre à compter du ⁽¹⁾ (date en toutes lettres) ainsi que, de façon concomitante, la souscription au grade de sous-lieutenant d'un contrat d'officier sous contrat pour une durée de
(date en toutes lettres), prenant effet le ⁽¹⁾ (date en toutes lettres).

Article 2 :

L'intéressé(e) dispose d'un mois, à compter de la notification de la présente proposition, pour faire connaître, le cas échéant, son acceptation par écrit. L'absence de réponse dans ce délai vaut renoncement.

Article 3.

La notification et la remise de cette proposition à l'intéressé(e) seront assurées par récépissé dont le modèle fait l'objet de l'annexe I. de la directive n°450053/DEF/RH-AT/DIR/RH/LEG du 3 avril 2019.

Signature de l'autorité ayant reçu délégation de pouvoir.

Je soussigné(e) NOM et Prénoms :

Déclare ⁽²⁾ :

Accepter la proposition de recrutement ci-dessus.

Refuser la proposition de recrutement ci-dessus.

À,

Le,

[signature de l'intéressé(e)].

(1) Le sous-officier est nommé aspirant à titre temporaire sous son statut de sous-officier de carrière puis, à une date identique, il est à la fois admis à démissionner du corps des SOC, à être nommé sous-lieutenant et à signer son contrat d'OSC. La nomination au grade d'aspirant à titre temporaire est prononcée le dernier jour d'un mois civil et celle au grade de sous-lieutenant, selon les dispositions des articles R. 4136-1 du code de la défense, le premier jour du mois suivant la date de nomination au grade d'aspirant à titre temporaire.

(2) Rayer la mention inutile.

ANNEXE

ANNEXE XXII.

PROPOSITION DE RECRUTEMENT EN QUALITÉ D'OFFICIER SOUS CONTRAT POUR LE PERSONNEL SOUS CONTRAT.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE DES ARMÉES.

Place de :

N° au registre :

À,

Le,

PROPOSITION DE RECRUTEMENT EN QUALITÉ D'OFFICIER SOUS CONTRAT .

(pour le personnel sous contrat).

Le (grade, NOM et fonction de l'autorité décisionnaire),

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n°2008-939 du 12 septembre 2008 relatif aux officiers sous contrat ;

Vu l'arrêté du 24 février 2015 portant délégation de pouvoirs du ministre des armées en matière de décisions individuelles concernant les officiers sous contrat,

PROPOSE AU :

Article 1 :

Le (mentionner le grade),

NOM et Prénoms :

N° d'identification :

Identifiant défense :

Identifiant concerto :

Arme ou service :

Corps ou service :

Un recrutement en qualité d'officier sous contrat.

L'intéressé(e) est informé(e) que l'acceptation de la présente proposition entraînera :

- sa nomination au grade d'aspirant à compter du
(date en toutes lettres) ;
- à sa demande, la résiliation de son contrat à compter du ⁽¹⁾ ..
..... (date en toutes lettres) ainsi que, de façon concomitante, la
souscription au grade de sous-lieutenant d'un contrat d'officier sous contrat pour
une durée de (date en toutes lettres), prenant
effet le ⁽¹⁾ (date en toutes lettres).

Article 2 :

L'intéressé(e) dispose d'un mois, à compter de la notification de la présente proposition, pour faire connaître, le cas échéant, son acceptation par écrit. L'absence de réponse dans ce délai vaut renoncement.

Article 3.

La notification et la remise de cette proposition à l'intéressé(e) seront assurées par récépissé dont le modèle fait l'objet de l'annexe I. de la directive n°450053/DEF/RH-AT/DIR/RH/LEG du 3 avril 2019.

Signature de l'autorité ayant reçu délégation de pouvoir.

Je soussigné(e) NOM et Prénoms :

Déclare ⁽²⁾ :

Accepter la proposition de recrutement ci-dessus.

Refuser la proposition de recrutement ci-dessus.

À,

Le,

[signature de l'intéressé(e)].

(1) L'intéressé est nommé aspirant à titre temporaire sous son statut d'engagé ou de volontaire puis, à une date identique, son contrat d'engagé ou de volontaire est résilié d'office du fait de la signature de son contrat OSC et de sa nomination comme sous-lieutenant. La nomination au grade d'aspirant à titre temporaire est prononcée le dernier jour d'un mois civil et celle au grade de sous-lieutenant, selon les dispositions des articles R. 4136-1 du code de la défense, le premier jour du mois suivant la date de nomination au grade d'aspirant à titre temporaire.

(2) Rayer la mention inutile.